

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

HORS-SÉRIE

Actes du colloque international

**ÉMERGENCE
ET RECONNAISSANCE**



Volume II - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
PLÉNIÈRES.....	15
Optimisme et engagement	
Mahamadé SAVADOGO.....	16
ATELIERS.....	26
SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....	27
Le coexister comme un vecteur de l'émergence	
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....	28
Défis culturels de la reconnaissance en Afrique à l'ère de la procréatique	
Victorien Kouadio EKPO.....	44
Fondements métaphysiques de l'idée d'émergence : une lecture bergsonienne à partir de la théorie de la durée créatrice	
Albert Amani NIANGUI.....	62
Émergence africaine et reconnaissance au prisme de Bergson : entre le possible et le réel	
Honoré Kouassi ELLA.....	80
L'altruisme, fondement de l'émergence véritable chez Platon	
Fatogoma SILUÉ.....	98
L'idée d'émergence chez Platon, une ascension vers le bien	
Amed Karamoko SANOGO.....	111
Le désir de reconnaissance au cœur du social: l'éthicité hégélienne en promotion de soi	
Kakou Hervé NANOU.....	125
SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....	145
Le postulat de l'essence critique de la philosophie entre émergence et reconnaissance	
Didier NGALEBAYE.....	146

L'émergence comme sortie de la minorité Éric Inespéré KOFFI	170
De la réappropriation critique des savoirs endogènes : une théorie de l'émergence Jackie E. G. Z. DIOMANDÉ	187
Reconnaissance et développement chez Kwame Nkrumah Akpa Akpro Franck Michaël GNAGNE	203
SOUS-THÈME III : GOUVERNANCE ET UTOPIE.....	213
Société civile et gouvernance de la chose publique chez Spinoza : pour une émergence de la démocratie en Afrique Assanti Olivier KOUASSI.....	214
Démocratie et émergence en Afrique : la reconnaissance de l'idée platonicienne du bien comme creuset paradigmatique des valeurs N'Goh Thomas KOUASSI.....	234
Émergence et problématique de reconnaissance des droits humains dans les pays en voie de développement Berni NAMAN.....	250
La justice sociale platonicienne comme condition d'émergence et de reconnaissance des États africains Nanou Pierre BROU.....	266
Réflexion seconde et défi d'émergence de l'Afrique Moulo Elysée KOUASSI.....	284
SOUS-THÈME IV : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	307
La problématique de l'émergence de la femme autour de la philosophie hobbesienne Amenan Madeleine KOUASSI.....	308

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

Philosophiques est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

Mesdames et messieurs,

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

Mesdames et messieurs,

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

Chers participants, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogron** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

Je vous remercie

Monsieur Abou SANGARÉ
Maître de Conférences

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de voir
la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettrons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autours de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé par les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

Je vous remercie

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,
Monsieur le représentant du Préfet de Région,
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Directrice du CROU,
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,
Messieurs les Directeurs de Centre,
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,
Madame et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,
Chers étudiants,
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

ÉMERGENCE ET PROBLÉMATIQUE DE RECONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Berni NAMAN

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

yvantrsor.berni@yahoo.fr

Résumé :

La tendance actuelle à l'émergence des États africains ne doit pas faire perdre de vue le sens de l'aspiration aux mieux-être intégral des populations. L'Afrique est un continent où la couverture sociale n'est pratiquement pas assurée. Les droits sociaux font face au mépris et au déni de reconnaissance. Le chômage, l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé sont des questions qui sont loin d'être résolues. L'analyse de ces questions sous l'angle philosophique pose la problématique de reconnaissance des droits humains surtout des droits sociaux au fondement de l'émergence. Pour résoudre ce problème, les africains doivent s'appropriier le principe de développement humain qui prône la promotion et le respect des droits de l'homme.

Mots-clés : Afrique, développement humain, droits humains, droits sociaux, émergence économique, reconnaissance, lutte pour la reconnaissance.

Abstract :

The current tendency to emergence of the African nations should not lose sight of the aspiration to an integral better life of populations. Africa is the continent in which the social security cover is practically not ensured. Social rights face the contempt and negation of recognition. Unemployment, education, access to drinking water and health are issues that are far to find solutions. The analysis of these questions in the philosophical perspective addresses the problematic of the recognition of social right at the foundation of emergence. To solve this problem, Africans must appropriate to themselves the principle of human development which extols the promotion, and respect of human rights.

Keywords: Africa, human development, human rights, social rights, economic emergence, recognition, struggle for recognition.

Introduction

L'essentiel des discours politiques et économiques des dirigeants africains ces dernières années, est axé sur la question de l'émergence. Ceux-ci mettent au premier plan leurs aspirations à une économie émergente. Les institutions financières sous régionales (la CEMAC et l'UEMOA), qui soutiennent cette initiatives ont même fixé l'année 2025 comme le délai de réalisation de cet objectif. Certains États très optimistes comme la Côte d'Ivoire, ont ramené leur délai à 2020. D'autres, plus modérés comme le Cameroun, ont repoussé l'échéance à 2030. Mais au moment où ces différents États cherchent à atteindre cet objectif par la prise d'initiatives innovantes et déterminantes dans la recherche de développement économique et social, la question de la reconnaissance se pose avec acuité. On assiste, de plus en plus, avec l'ouverture des espaces publics, symbole des sociétés démocratiques, à l'explosion des demandes et attentes de reconnaissance. Ces demandes concernent aussi bien des droits fondamentaux que des droits spécifiques ou intérêts privés que l'on cherche à intégrer au rang des droits fondamentaux. Tout se passe comme si la réalisation de l'émergence doit satisfaire, au préalable, aux conditions de reconnaissance des droits humains.

Il se pose dès lors, le problème de l'articulation des droits humains avec l'émergence tant nourrie et souhaitée par les dirigeants africains. Comment ce problème d'articulation se traduit-il en Afrique ? Les droits humains sont-ils reconnus dans la gestion et la gouvernance des pays en voie de développement ? En quoi la promotion du principe de développement humain peut-elle conduire ces pays à l'émergence ? Si toutes ces questions se posent, directement ou indirectement, dans l'espace philosophique qui laisse entrevoir le croisement entre l'idée d'une reconnaissance des droits humains et les exigences de l'émergence, ne serait-il pas important de clarifier ces deux concepts afin de mieux les articuler dans le sens du bien-être de tous ? En clair, la question centrale suivante s'impose : quel sens donner à l'émergence pour une humanité réconciliée ?

Mêlant réflexion théorique et exposé des cas dans une démarche délibérément descriptive et prescriptive, cet article se propose, dans un premier temps, d'analyser le concept d'émergence sous l'angle philosophique, de mettre en évidence, dans un deuxième temps, l'écart existant entre l'ambition d'être émergents des pays africains et

la reconnaissance des droits sociaux de la deuxième génération des droits de l'homme et de faire ressortir, dans un troisième moment, des aspects clés propices à l'émergence afin d'orienter les politiques nationales vers les bonnes pratiques.

1. Les logiques de l'émergence. Comprendre le concept à partir de son fondement philosophique

L'idée d'émergence n'est pas une idée proprement politique, encore moins économique. Elle a une histoire et une origine. L'origine de l'émergence est à rechercher dans la philosophie, plus précisément, dans celle de John Stuart Mill dont les philosophes anglais qualifiaient ses caractéristiques d'« émergentes » (P. Juignet, 2015, p. 120). À l'origine de cette appellation, se trouve la réflexion de Mill selon laquelle « la juxtaposition et l'interaction des parties constitutives d'un être vivant ne suffisent pas à expliquer les propriétés de ce dernier » (Idem, p. 111). Si Mill est parvenu à un tel résultat, c'est parce qu'il a constaté que « des entités émergentes peuvent être le résultat de l'action d'entités plus fondamentales et pourtant être parfaitement nouvelles ou irréductibles par rapport à ces dernières » (Idem, p. 123). Cette explication sonne l'annonce de l'idée centrale d'émergence. Depuis lors, l'idée d'émergence a été reprise et employée par les philosophes dans des acceptations très diverses. Elle est présente chez Lloyd Morgan (1923) et Samuel Alexander (2004) sous la forme d'une théorie dénommée « évolutionnisme émergent » (Ibidem, p. 135). Pour ces deux philosophes anglais, le monde se développerait à partir de ses éléments de base en faisant apparaître des configurations de plus en plus complexes. Ils sont suivis par des philosophes et biologistes anglais qui ont employé le concept d'émergence dans le but de sortir du débat sur le vitalisme. Contre les mécanistes qui prétendent que la vie et les phénomènes biologiques pouvaient être expliqués entièrement par les lois physiques, la thèse vitaliste postulait l'existence de certaines forces comme « l'élan vital » (F. Mathieu, 2015, p. 248) ou « l'entéléchie » (Idem). Dans la philosophie d'Henri Bergson (2013, p. 67), l'élan vital est une force vitale ou tendance créatrice qui permet de « passer d'une génération de germes à la génération suivante de germes par l'intermédiaire des organismes développés qui forment entre les germes le trait d'union ». L'élan vital se développe à travers les organismes particuliers, assure la continuité de l'espèce et engendre l'évolution des êtres. Cette force vitale est ce qu'Aristote (2005, p. 240), appelle entéléchie, c'est-à-dire « un

être ayant en soi sa fin et sa perfection ». Elle est la force par laquelle un objet passe d'un premier état à un second, de ce qu'il n'était pas encore à ce qu'il est ; force considérée par rapport au but auquel elle tend.

Il ne s'agit là que de quelques jalons historiques qui permettent de suivre le cheminement de l'idée d'émergence et d'en déterminer le contenu sémantique. De ce cheminement, il ressort que la définition du concept d'émergence suppose une pluralité ontologique du monde, c'est-à-dire que le réel ne soit pas homogène. Sous cet angle, l'émergence désigne tout simplement le processus de formation de nouvelles formes d'existence du réel, que l'on peut qualifier de degré d'organisation et d'intégration. Appréhendée du point de vue empirique, l'émergence est une façon de désigner la formation d'entités complexes irréductibles. Comme le souligne le sociologue Pierre Bourdieu (2013, p. 384), elle est « le passage d'un système de facteurs interconnectés à un système de facteurs interconnectés autrement ». Ainsi l'émergence renvoie à un monde pluriel, en évolution. Elle suppose l'organisation du monde selon des degrés de complexité croissante, succession qui ne peut être réduite à ses degrés élémentaires.

On comprend dès lors que l'émergence a jailli du domaine philosophique et que la logique financière et économique qui la caractérise, aujourd'hui, n'a pas présidé à ses origines. Le concept a intégré la terminologie économique et financière moderne par la volonté des chercheurs, en économie, de l'exploiter, au niveau de l'élaboration et/ou la mise en œuvre des politiques économiques, dans le but d'évacuer la problématique de la lutte contre la pauvreté et/ou celle du développement. Le premier économiste à employer le concept de l'émergence est Antoine Van Agtmael. Alors qu'il exerçait au département des marchés de capitaux de l'International Finance Corporation (IFC), une filiale de la Banque Mondiale (BM) orientée vers le secteur privé, celui-ci l'utilisa, en 1980, dans « une analyse des opportunités et dynamiques d'investissement dans différentes économies dont les marchés (marchés émergents) présentaient certaines spécificités attractives » (F. Ülgen, 2016, p. 8). Comme ces nouvelles opportunités se situaient souvent et en nombre croissant dans nombre de pays en développement, le terme de marché émergent a vite été remplacé par celui d'économie émergente.

Selon l'usage conventionnel du terme, une économie émergente signifie une économie de marché émergente, c'est-à-dire les pays en voie de développement qui

vivent une forte croissance économique. Dorénavant, on utilisera indifféremment les termes de « pays émergent » ou « économie de marché émergente » (F. Ülgen, p. 13), pour indiquer des exemples en matière de performance économique réalisée de plus en plus par des pays en voie de développement. C'est ce modèle de développement économique que veulent copier les pays africains en voie de développement pour ainsi embrasser la voie de l'émergence. Il s'agit ici d'une prise de conscience pour ces pays qui sont appelés à progresser sur le sentier de la croissance économique ou de la recherche de la puissance économique dans le cadre de l'économie mondiale. Autrement dit, la puissance économique affichée par les pays qui ont été à l'origine du concept de pays émergents ou marchés émergents (la Chine, le Brésil, l'Inde, la Russie), a tellement fasciné certains pays africains en voie de développement (le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Cameroun, etc.). Engagés sur la voie de l'émergence, au regard des délais de réalisation qu'ils se sont fixés, ces pays africains entendent dorénavant être évalués selon des critères bien déterminés par P. Hugon (2010, p. 13) :

Le taux de croissance économique, la taille de la population, la diversification de la production, l'importance des exportations et des importations (taux d'ouverture), l'intégration au monde financier international, le rôle stratégique de l'État pour le développement, les investissements dans la Recherche et le Développement, la capacité de protéger le territoire.

Au regard de ces critères, il est évident que l'émergence économique d'un pays renvoie à une vision fortement systémique qui prend en compte des critères monétaires, politiques et stratégiques qui s'inscrivent dans une dynamique nationale et internationale. En d'autres termes, la vision qui transparait dans la plus part des critères qui déterminent l'émergence d'un pays est essentiellement économique. Cette vision rappelle celle qui préfigurait dans le « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) » (M. Gazibo et O. Mbabia, 2017, p. 7), qui ambitionnait d'atteindre pour le continent, un taux de croissance du PIB de 7% par an à l'horizon 2015, mais aussi une série d'objectifs en matière de développement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Cette vision était contenue également dans le concept de « Renaissance africaine » (Idem), promu par le Sud-africain Thabo Mbeki, concept axé sur des changements économiques, mais surtout idéologiques. Cette vision se trouve enfin dans « l'agenda 2063 » (Idem), élaboré par l'Union Africaine (UA) en 2015, qui reprend le concept de renaissance et

articule sept grands objectifs parmi lesquels se trouvent le respect des droits de l'homme et le souci du bien-être social. L'aspiration des africains à l'émergence, à travers ce rappel historique, montre la vision optimiste décrivant un continent d'avenir, qui cherche à refaire son retard économique ou à prendre son envol ou un continent qui « s'éveille » (S. Ellis, 2012, p. 16), qui bouge (A. Ravignan, 2013, p. 12), succédant ainsi à cette vision pessimiste d'une Afrique « mal partie, sans espoir, qui refuse le développement et se meurt » (M. Gazibo et O. Mbabia, 2017, p. 7). Mais l'énonciation, sans cesse, ainsi que l'inclusion des objectifs en matière de développement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre le chômage, le classement du respect des droits de l'homme et le souci du bien-être social au rang des priorités de l'Afrique, tels qu'énoncés par le *NEPAD*, la *Renaissance africaine* et *l'Agenda 2063*, montrent bien que le critère principal de croissance économique qui caractérise l'émergence d'un pays doit se fonder nécessairement sur la reconnaissance des droits humains. La reconnaissance prend ici, le sens de respect, de valorisation, de considération, de la prise en compte des droits humains.

Les droits humains en jeu, dans cette étude, sont les droits sociaux ou « droits de créance » (G. Haarsher, 2015, p. 87), qui appartiennent à la deuxième génération des droits de l'homme dont la Déclaration a été solennellement proclamée le 26 août 1789. L'importance de la question des droits sociaux, dans le processus d'émergence, se mesure à partir du contenu même de ces droits. En effet, la deuxième génération des droits de l'homme – Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 – demande l'intervention de l'État, à la place d'une abstention (le cas de la première génération des droits de l'homme ou droits-liberté). Ces droits dits économiques, sociaux et culturels, sont les suivants : « Droit à la santé, à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale, à un niveau de vie décent, etc. » (G. Haarsher, 2015, p. 88). Désormais, c'est une prestation sociale de l'État qui est exigée : construction d'hôpitaux adéquats, médecine gratuite ou du moins accessible, écoles en nombre suffisants et enseignants rémunérés par la collectivité, engagement de l'État dans la vie économique, dépenses sociales. Si l'on considère ces droits sociaux comme des droits humains, c'est-à-dire si l'on veut leur donner le même statut fondamental qu'avaient ceux de la première génération (liberté d'aller et venir, respect de la personnalité - respect du domicile, secret de la

correspondance -, liberté de conscience et d'expression, pour l'essentiel), quel bilan diagnostique pourrait-on dresser, aujourd'hui, concernant leur reconnaissance par/dans les États africains au moment où ceux-ci ambitionnent d'être émergents ?

2. La reconnaissance des droits humains et ses implications philosophiques dans le processus d'émergence

La reconnaissance des droits humains est un pilier fondamental dans la réalisation des objectifs de l'émergence. Un État qui n'arrive pas à construire ce pilier est bien loin d'atteindre le cap de l'émergence. Car la non prise en compte de cette dimension correspond à ce que Hegel appelle l'« injustice dans la reconnaissance » (G. F. W. Hegel, 1976, p. 87). En effet, selon Hegel, il existe trois sphères de reconnaissance selon un degré toujours plus fort d'autonomie accordé au sujet : l'amour, le droit et l'éthicité. Pour ce qui est de notre étude, la deuxième sphère de reconnaissance est celle qui nous intéresse, c'est-à-dire le droit. Par droit, il faut entendre « la reconnaissance juridique qui repose sur la garantie des droits fondamentaux entre les individus permettant le respect de soi » (Idem). Cette dimension de la reconnaissance inclue la reconnaissance des droits par l'attribution et le respect des droits de l'individu. Dès lors, le mépris de cette reconnaissance est considéré comme une injustice. Cette injustice correspond à ce que l'on pourrait appeler une atteinte à l'honneur de la personne ou de l'individu. L'atteinte aux droits sociaux des individus constitue, de ce fait, une injustice, car les êtres humains doivent être à l'abri de ce genre d'atteinte afin de construire leur identité, ce qui est un pré requis au bien-être social. On comprend ainsi les mouvements d'humeur (marche de protestations, soulèvement populaire qui se traduisent le plus souvent par des actes de vandalisme et de sabotage des symboles de l'État) qui naissent dans un pays lorsqu'une atteinte est portée contre ces droits. Ces mouvements ont un impact négatif sur le développement économique d'un pays.

Il faut se référer à Axel Honneth pour avoir une compréhension plus nette des implications philosophiques de la reconnaissance dans le processus d'émergence. S'appuyant sur le triptyque hégélien, il a créé une théorie de la reconnaissance. Selon Honneth (2006, p. 252), la reconnaissance se définit comme « un acte performatif de confirmation intersubjective par autrui des capacités et des qualités morales que se

prêtent des individus, des sujets ou des groupes ancrés dans un monde social vécu ». Il ne s'agit pas dans notre cas, des qualités et des capacités morales que des individus, des sujets et des groupes se sont prêtées dans un monde social, et qu'ils chercheraient une confirmation performative, c'est-à-dire de la reconnaissance par l'État. Il s'agit ici des droits sociaux des individus, des sujets et des groupes qui sont reconnus et proclamés dans les différentes constitutions d'un État. La reconnaissance de ces droits sociaux s'inscrit ainsi dans la performativité qui est le fait pour un État d'être performatif, c'est-à-dire de réaliser ce qu'il a reconnu et proclamé. Autrement dit, l'acte de reconnaissance des droits humains consiste pour l'État, à assurer la protection sociale qui garantit à chaque sujet, chaque individu et chaque groupe un bien-être social.

La négation ou le mépris des droits des sujets ou des groupes d'individus par un État pousse ces derniers dans une lutte. Cette lutte prend alors une forme particulière, celle de la lutte pour la reconnaissance des droits. En d'autres termes, le concept de reconnaissance est inséparable d'une lutte. Cette lutte doit être comprise non pas en termes d'intérêts biologiques ou matériels pour la conservation de soi, mais comme un processus de formation du rapport pratique à soi à travers des attentes de reconnaissance formulées à l'égard de l'État. Dans cette logique, un État émergent est un État où l'environnement social, culturel et politique offre les possibilités d'une réelle promotion des droits humains. C'est un État dans lequel chaque citoyen doit pouvoir bénéficier des avantages que lui offrent ses droits naturels sans avoir à en passer par l'expérience douloureuse du mépris ou du déni de reconnaissance. C'est à ce niveau que se justifie la théorie de « la lutte pour la reconnaissance » développée par Honneth. Il part de l'idée selon laquelle « le principe de reconnaissance constitue en quelque sorte le cœur du social » (Honneth, p. 154). À partir de ce principe, Honneth dégage un modèle comportant trois sphères de reconnaissance (amour, droit et participation). La sphère du droit (celle qui nous intéresse), suppose qu'une personne puisse se sentir porteuse des mêmes droits qu'autrui et développer ainsi un sentiment de respect de soi. La reconnaissance juridique de la personne passe par le vecteur du droit entendu comme réciprocité entre les droits et les devoirs. Le rapport positif à soi que vise la reconnaissance juridique (ou moral au sens kantien du terme) est la dignité ou le respect des droits des sujets. Le caractère respectable que les sujets ou groupes

d'individus reconnaissent à l'État (le respect des lois de l'État) les engagent à agir respectueusement envers lui. Lorsque de telles attentes normatives ne sont pas comblées (dans le cas par exemple de non reconnaissance de droits aux groupes sociaux), des luttes pour la reconnaissance peuvent être enclenchées. Dès lors, Honneth conclut que « le motif de tout conflit est une attente de reconnaissance » (Idem). De telles luttes s'appuient sur le potentiel normatif que contient *in principio* le registre formaliste et universaliste du droit dans les sociétés modernes. Elles sont souvent accompagnées de débordement qui constitue un frein pour l'émergence d'une nation.

Cette dimension de la reconnaissance dans le processus d'émergence trouve son approfondissement chez Paul Ricœur. Ce dernier présente deux dimensions de la reconnaissance : l'une active et l'autre passive. La reconnaissance active est le fait de « reconnaître un quelque chose en général, le verbe actif qui intervient dans l'ordre de la connaissance » (P. Ricœur, 2005, p. 325). Dans la reconnaissance passive, « le soi demande à être reconnu : je reconnais activement quelque chose des personnes, mais moi-même, je demande à être reconnu par les autres » (Idem). Le *soi* sait qu'il vit avec les autres dans la société. Ils se rencontrent. Il reconnaît également en chacun des autres quelque chose qui est générale, qui est active. C'est ce quelque chose qu'il demande aux autres, en retour, de lui reconnaître. Or, ce qui est général, actif, universel en chacun de nous, ce sont les droits humains. C'est dire que le *soi* demande une reconnaissance de ses droits par les autres. Il est donc question d'une reconnaissance mutuelle des droits humains. À de rares exceptions près, l'Afrique demeure jusqu'ici, le continent dans lequel la protection des humains surtout les droits sociaux est moins assurée. Cette situation oblige les populations à lutter pour la reconnaissance de leurs droits sociaux. Ici, conformément à la vision de Ricœur, les populations sont dans la phase passive en demandant à être reconnue. Être reconnu, c'est « le recours à autrui pour [mener] à la certitude personnelle qu'a un agent humain concernant ses capacités et un statut social » (P. Ricœur, 2004, p. 401). Du point de vue des droits humains, les dispositions naturelles n'impliquent pas de demande de reconnaissance par les sujets. La certitude de pouvoir le faire est intime certes, toutefois, chacune appelle un vis-à-vis. Le discours est adressé à quelqu'un qui est capable de répondre, d'entrer en conversation et en dialogue. Ce qui manque à ces implications du sujet dans la certitude privée de pouvoir

faire, c'est la réciprocité, la mutualité, qui seule permet de parler de reconnaissance au sens fort du terme. Cette mutualité n'est pas donnée spontanément, c'est pourquoi elle est demandée, et cette demande ne va pas sans conflit, et sans lutte. L'extension ou la généralisation de cette lutte est l'occasion de conflits sociaux qui ne sont pas sans conséquences pour l'émergence des États africains.

Il faut ajouter, à cette fragile situation, les conséquences des activités économiques de certaines entreprises privées avec les effets des innovations technologiques que doivent affronter les populations africaines. Dans la course à l'émergence, l'État encourage les investissements privés. L'objectif de l'État est de promouvoir de l'emploi pour ses citoyens et renflouer ses caisses par l'imposition des taxes. Il arrive malheureusement des fois où les activités de ces entreprises constituent un obstacle considérable à la protection des droits humains. La pollution et la dégradation de l'environnement à travers le déversement des eaux usées et déchets toxiques dans la nature. Il va sans dire que cela entraîne les risques de propagation de maladie, sans oublier l'occupation de certaines propriétés privées en violation des droits fonciers (certaines entreprises ne purgent pas les droits fonciers coutumiers), les mauvais traitements des employés nationaux au profit des expatriés, etc. Ce sont là autant de défis que doivent affronter les droits humains dans la marche du continent vers l'émergence. Comment relever avec succès ces défis sans passer par l'appropriation du principe de développement humain, qui met un accent particulier sur la dimension humaine et sociale dans tout programme de développement économique ?

3. De l'urgence du développement humain pour une Afrique émergente

À ce niveau de notre analyse, il ressort que le processus d'émergence dans lequel s'est engagé le continent vise fondamentalement les objectifs de développements économiques. Mais les États africains ne doivent pas perdre de vue que le bien-être de leurs populations ne se résume pas seulement à l'économie et aux revenus que chaque citoyen doit avoir. Leur bien-être réside dans la capacité desdits États à allier développement économique, protection et promotion des droits des concitoyens. Pour ce faire, les États africains doivent s'approprier le principe de développement humain que le Rapport mondial sur le développement humain (2016, p. 2) présente comme suit :

L'approche du développement humain réorientait le discours sur le développement, l'éloignant de la quête de l'opulence matérielle, de la multiplication des revenus et de l'optimisation de la croissance pour le rapprocher de l'amélioration du bien-être humain, du développement des capacités et de l'élargissement des libertés. Il se préoccupait de la richesse de la vie humaine et non pas simplement de la richesse économique des pays, changeant ainsi la perspective sur les résultats du développement.

S'approprier le principe de développement humain, c'est rechercher un développement qui assure l'amélioration du bien-être humain (ou son maintien), ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles, etc.). De ce fait, le développement humain s'appuie sur la Déclaration des droits de l'homme de 1948, plus particulièrement l'article 22 qui stipule que « toute personne a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité» (D. Lochak, 2009, p. 39). À l'évidence, le développement humain prône la promotion et le respect de la dimension humaine et sociale de l'individu dans le processus de développement. La dimension humaine exige le respect de la dignité de l'homme dans tout processus de développement économique. Dans ces conditions, le respect de la dignité humaine impose le respect du droit à la sécurité sociale. Celui-ci se présente comme une branche du droit social, qui s'intègre à la notion plus large de protection sociale. Au sens général, la protection sociale vise à protéger les personnes physiques contre les risques sociaux susceptibles d'affecter leur capacité de gain. Elle assure les prestations suivantes : assurances sociales, assurances d'accident du travail, etc. En la matière, la mise en œuvre de politiques sociales en Afrique reste très limitée. Cela constitue une barrière à l'émergence dans la mesure où elle ne permet pas aux pays africains de créer de la croissance et de stabiliser le marché. Pour être un continent émergent, l'Afrique doit accompagner son plan de développement économique de politiques sociales.

C'est dire qu'il existe nécessairement un lien entre l'émergence et le développement de politiques sociales. Les politiques sociales regroupent à la fois les dimensions sociales du développement et la protection sociale. Même si les dimensions sociales du développement, ou encore les dimensions du développement humain, concernent l'accès à l'éducation et à la santé, alors que la protection sociale désigne à la fois les programmes contributifs comme la sécurité sociale et les programmes non contributifs comme

l'assistance sociale, elles vont de pairs. Par exemple, l'école participe au développement, mais il faut des élèves en bonne santé pour suivre les cours, qu'elle soit gratuite et accessible et que les parents puissent participer, c'est-à-dire qu'ils soient en bonne santé et avec un revenu qui les encourage à maintenir leurs enfants le plus longtemps possible à l'école. Tout cela nécessite donc des investissements, des infrastructures (constructions d'écoles et routes, d'hôpitaux, etc.) qui participent au développement économique, mais aussi des politiques sociales pour les enfants et les parents. En définitive, les performances des dimensions sociales du développement sont étroitement liées à l'ampleur de la protection sociale. En effet, en l'absence d'un système de protection sociale, l'occurrence d'une maladie peut entamer le revenu des ménages et par conséquent leur capacité à scolariser les enfants. Cela conduit, globalement, à une faible productivité et donc un faible niveau de revenu qui, à son tour, entretient la fréquence des maladies et affecte la capacité d'entreprendre. Ce cercle vicieux qui s'installe, en l'absence de la protection sociale, est confirmé dans le contexte africain où les données montrent qu'un faible niveau de protection sociale est généralement associé à un faible niveau de revenu, de santé et d'éducation.

Le développement humain implique le changement social. Ce dernier se définit comme « étant toute transformation observable dans le temps, qui affecte d'une manière qui ne soit pas provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire » (M. Mbaloula, 2011, p. 108). Le changement social n'est possible, dans un pays, lorsque la croissance économique tient compte de la répartition du revenu et de l'interaction entre production et répartition qui est susceptible de générer le développement humain. Jusqu'ici, les populations africaines souffrent d'un partage insuffisant et d'une inégale répartition des profits de la croissance économique. Les couches sociales qui produisent ne bénéficient pas davantage du revenu de leurs produits. Les zones de productions sont enclavées, les infrastructures de base y sont insuffisantes voire inexistantes, le quotidien des populations ne s'améliore guère, etc. La Côte d'Ivoire, par exemple, est le premier pays producteur mondial du cacao et de l'anacarde. Malheureusement, les paysans ivoiriens vivent dans la précarité, ils éprouvent des difficultés à écouler leurs produits, à scolariser leurs enfants, à s'offrir des soins de santé de qualité. Dès lors, pour conserver

à l'émergence toutes ses dimensions, « il semble souhaitable de lui accoler des exigences sociales, humaines » (CIEA, 2017, Communiqué final).

Il faut ajouter à cet impératif la question foncière en Afrique. En effet, l'Afrique est le continent privilégié des nouveaux investissements ces dernières décennies. En général, le continent est décrit comme disposant d'importantes réserves forestières peu ou pas valorisées. La Banque Mondiale qualifie même l'Afrique de « Géant endormi n'attendant que les investisseurs pour s'éveiller » (A. Adamczewski, J-Y Jamin et al..., 2012, p. 8). Cette vision n'est pas sans conséquences pour les terres africaines. On assiste ainsi à une course à la terre en Afrique et à une constitution de la rente foncière. Certains avancent même les thèses d'« accaparement de terres et d'appropriation foncière » (RocheGude, 2011/Teyssier et Al., 2010, p. 23). Cette ruée vers les terres avec à la clé les grands projets d'investissements a des conséquences sur la vie des populations locales. Elles sont souvent expulsées. Leurs ressources disponibles diminuent (bois de feu, pâturage, etc.), tandis que les terres cultivables se raréfient. Les terres concernées par les projets d'investissement sont rarement exemptes d'activités humaines, et les droits des populations riveraines sont très peu pris en compte. La substitution des paysans qui exploitent ces terres (agriculture pluviale, élevage extensif, chasse, cueillette, etc.) par les projets est niée ou justifiée par les impératifs du développement et la nécessité du passage d'une économie faible à une économie émergente. Les coûts sociaux sont alors présentés comme le prix à payer pour que la nation accède à un avenir économique meilleur. Une telle approche de l'émergence est contre-productive en ce sens que certains investissements, prenant la « forme de néo-colonialisme » (Idem), se transforment en un système de spoliation de la propriété des populations locales ainsi qu'une violation des droits qui en découlent. Il reste une évidence qu'à ce stade, l'émergence constitue un obstacle pour le bien-être des populations locales dont la prise en compte dans les politiques socio-économiques constitue un gage de stabilité sociale et marche de consommation sécurisé. Afin de lever cet obstacle, les États africains doivent lever le flou qui rend fragile les lois qui reconnaissent peu les droits fonciers coutumiers. Ils doivent, par une nouvelle législation, élaborer des textes qui encadrent les investissements en mettant un accent particulier sur les études d'impact environnemental et social se fondant sur des

consultations des populations locales. Cette disposition de la loi doit être une condition préalable au démarrage d'un quelconque projet d'investissement sur le continent. Ces études doivent permettre d'analyser le fonctionnement humain et environnemental du milieu et d'évaluer les répercussions majeures du projet.

Conclusion

Il faut retenir que l'analyse philosophique du concept d'émergence a permis de découvrir sa richesse au plan économique. Cette richesse est celle d'une prise de conscience pour certains pays africains qui se sont engagés à progresser sur le sentier de la croissance économique ou de la recherche de la puissance économique dans le cadre de l'économie mondiale. Elle est aussi et surtout celle d'un rattrapage économique à travers la mise en place des structures et infrastructures économiques, technoscientifiques innovantes dans la recherche de développement économique et social. Mais notre analyse a également révélé les limites d'une telle émergence dans la mesure où l'Afrique est un continent où la protection sociale n'est pas assurée. Les populations africaines souffrent d'un partage insuffisant et d'une inégale répartition des fruits de sa croissance économique. L'éducation, le chômage, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé de qualité sont loin d'être résolus. Ce qui dénote du mépris des droits des populations, plus particulièrement leurs droits sociaux. Les initiatives pour la reconnaissance de leurs droits entraînent le plus souvent les populations dans une lutte pour la reconnaissance. Cette lutte n'est pas sans conséquences pour l'émergence en ce sens qu'elle est à l'origine des troubles sociaux dont la manifestation constitue un frein au développement économique. Pour lever cet obstacle, le continent devra s'approprier le principe de développement humain qui implique une nécessaire conciliation entre les politiques de développement économique et la protection sociale. Cette démarche a l'avantage de prendre en compte la dimension humaine de l'émergence qui se traduit par la reconnaissance des droits humains, surtout les droits sociaux des populations qui constituent la couche la plus vulnérable.

Références bibliographiques

ADAMCZEWSKI Amandine, JAMIN Jean-Yves Jamin et al (2012), « Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de

la société civile au Mali », in *Revue Développement durable et territoire*, vol3. N°3, Décembre.

ARISTOTE (1995), *Traité de l'âme*, traduction française de Richard Bodéüs, Laval, Laval théologique et politique.

BERGSON Henri (2013), *L'évolution créatrice*, Paris, Les Écoles du maquis.
BOURDIEU Pierre (2013), *Manet, Une révolution symbolique*, Paris, Seuil.

Comité technique Foncier et développement (2017), « La formalisation des droits sur la terre : bilan des expériences et des réflexions. Contributions des membres du Comité technique Foncier et développement », in *Regards sur le foncier* n°2, Comité technique Foncier et développement, AFD, MAEDI, Paris, avril 2017.

Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique (CIEA), 2017, Abidjan, Mars.

ELLIS Stephen (2012), « Quand l'Afrique s'éveille », in *Magazine Books*, n°32, Mai.

GAZIBO Mamoudou et MBABIA Olivier (2017), *Index de l'émergence en Afrique. Observatoire de l'émergence en Afrique*, Montréal, PRAME et OBEMA.

HAARSCHER Guy (2015), *Philosophie des droits de l'homme*, Paris, Cerf (Nouvelle édition revue et augmentée).

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich 1976, *Le système de l'éthicité*, Paris, Payot.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich (1976), *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Vrin.

HONNETH Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, traduit de l'allemand par Pierre Ruch, Paris, Cerf.

JUIGNET Patrick (2015) « Le concept d'émergence » in *Philosophie, sciences et société* (en ligne) disponible sur [https://philososciences.com/Pss/philosophie-générale/complexite-système-organisation-émergence/38-le-concept d'émergence](https://philososciences.com/Pss/philosophie-générale/complexite-système-organisation-émergence/38-le-concept-d-émergence).

LOCHAK Daniel (2009), *Les droits de l'homme*, Paris, La Découverte.

MATHIEU Frédéric (2015), *Philosophie des sciences*, Montpellier, Annuaire.

MBALOULA Marcel (2011), « La problématique de l'émergence des pays en voie de développement », in *Revue Congolaise de Gestion*, volume 2, n°14, p. 107-118

NANCY Fraser (2004), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.

RAVIGNAN Antoine (2013), « Les défis d'une Afrique qui bouge », in *Alternatives économiques*, n°013, Mai.

RICOEUR Paul (2004), *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Paris, Stock.

ÜLGEN Farouk (2015), « émergence économique et économies émergentes », in *Le Développement en question*, n°163.